

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 12 avril 2007

concernant un formulaire à utiliser dans le cadre de la législation sociale relative aux activités de transport routier

[notifiée sous le numéro C(2007) 1470]

(2007/230/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 2006/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 établissant les conditions minimales à respecter pour la mise en œuvre des règlements (CEE) n° 3820/85 et (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant la législation sociale relative aux activités de transport routier et abrogeant la directive 88/599/CEE du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 11, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la directive 2006/22/CE, la Commission doit établir un formulaire électronique et imprimable à utiliser lorsqu'un conducteur a été en congé de maladie ou en congé annuel, ou lorsqu'il a conduit un autre véhicule exclu du champ d'application du règlement (CE) n° 561/2006 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route, modifiant les règlements (CEE) n° 3821/85 et (CE) n° 2135/98 du Conseil et abrogeant le règlement (CEE) n° 3820/85 du Conseil ⁽²⁾.

- (2) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité institué par l'article 18, paragraphe 1, du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil ⁽³⁾,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le formulaire visé à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2006/22/CE, doit être conforme aux spécifications de l'annexe I de la présente directive.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 12 avril 2007.

Par la Commission
Jacques BARROT
Vice-président

⁽¹⁾ JO L 102 du 11.4.2006, p. 35.
⁽²⁾ JO L 102 du 11.4.2006, p. 1.

⁽³⁾ JO L 370 du 31.12.1985, p. 8. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1791/2006 (JO L 363 du 20.12.2006, p. 1).

ANNEXE

FORMULAIRE D'ATTESTATION D'ACTIVITÉ À UTILISER DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT (CE) N° 561/2006 OU DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRAVAIL DES ÉQUIPAGES DES VÉHICULES EFFECTUANT DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX PAR ROUTE (AETR) (*)

À remplir en dactylographie et à signer avant tout voyage.

À joindre aux enregistrements du tachygraphe qui doivent être conservés.

Les fausses attestations constituent une infraction.

1. Nom de l'entreprise:
2. Rue, code postal, ville, pays:
3. Numéro de téléphone (y compris le préfixe international):
4. Numéro de télécopieur (y compris le préfixe international):
5. Adresse courrier électronique:

Le soussigné,

6. Nom:
7. Fonction dans l'entreprise:

déclare que le conducteur:

8. Nom:
9. Date de naissance:
10. Numéro du permis de conduire, ou de la carte d'identité ou du passeport:
au cours de la période:
11. du (heure-jour-mois-année)
12. au (heure-jour-mois-année)
13. était en congé de maladie (**)
14. était en congé annuel (**)
15. conduisait un véhicule exclu du champ d'application du règlement (CE) n° 561/2006 ou de l'AETR (**)
16. Par l'entreprise, lieu _____ date _____
signature _____
17. Le soussigné, conducteur, confirme ne pas avoir conduit un véhicule relevant du champ d'application du règlement (CE) n° 561/2006 ou de l'AETR au cours de la période susmentionnée.
18. Lieu _____ date _____
signature du conducteur _____

(*) Ce formulaire peut être obtenu en version électronique et en version imprimable sur le site Internet <http://ec.europa.eu>

(**) Ne cocher qu'une des cases (13, 14 ou 15).